

Monitorage de l'éducation et pédagogie spécialisée : échange avec la recherche

Utilisation des données statistiques et administratives pour les questions de recherche

:SZH Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
:CSPS Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

 **EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**
Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Bildung,
Forschung und Innovation SBF

 Bildungsmonitoring Schweiz
Monitorage de l'éducation en Suisse
Monitoraggio dell'educazione in Svizzera
Monitoring de la furmazion en Svizra



Bildungsmonitoring und Sonderpädagogik: Austausch mit der Forschung
Monitorage de l'éducation et pédagogie spécialisée : échange avec la recherche

Le colloque du 8 septembre 2023 a été organisé sur mandat du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dans le cadre du Monitorage de l'éducation

Compte-rendu rédigé par Dr Romain Lanners (Directeur CSPS) & Dr Barbara Egloff (Vice-directrice CSPS)

Centre suisse de pédagogie spécialisée CSPS

Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, CH-3001 Berne

Novembre 2023

Sommaire

| | |
|---|---|
| Avant-propos..... | 3 |
| 1. Allocution d'ouverture (Susanne Hardmeier, CDIP)..... | 3 |
| 2. Questions actuelles sur le monitoring de l'éducation (Dr Romain Lanners, CSPS)..... | 3 |
| 2.1. Monitoring de l'éducation en Suisse..... | 3 |
| 2.2. Pédagogie spécialisée en Suisse | 4 |
| 2.3. Pédagogie spécialisée et monitoring de l'éducation..... | 4 |
| 2.4. Questions actuelles sur le monitoring de l'éducation | 5 |
| 3. Données existantes, accès et possibilités de mise en relation : données de la Confédération et des cantons..... | 5 |
| 3.1. Office fédéral de la statistique OFS (Laurent Inversin & Jacques Babel) | 5 |
| 3.2. Office fédéral des assurances sociales OFAS (Rahel Braun) | 6 |
| 3.3. Service de la recherche en éducation SRED GE (Jason Wettstein)..... | 7 |
| 3.4. Bildungsstatistik BISTA ZH (Tobias Schalit)..... | 7 |
| 4. Exemples d'utilisation de données combinées dans des projets de recherche (Prof. Beatrix Eugster, Université SG) | 8 |
| 4.1. Exemple d'appariement avec l'étude <i>Alter bei Schuleintritt und Special Needs</i> | 8 |
| 4.2. Exemple d'appariement avec l'étude <i>Peers mit Special Needs</i> | 8 |
| 5. Échange entre les chercheuses et chercheurs..... | 9 |
| 6. Bilan et développements possibles..... | 9 |

Avant-propos

La Suisse dispose de données statistiques et administratives nombreuses et variées dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Ces données demeurent en partie inexploitées et ne sont que rarement utilisées pour des projets de recherche. Un évènement d'une demi-journée, le 8 septembre 2023, a été consacré au thème de l'utilisation de ces données statistiques et administratives pour les questions de recherche en lien avec la pédagogie spécialisée. L'échange, organisé par le [CSPS](#) sur mandat de la [CDIP](#) et du [SEFRI](#), a permis un dialogue entre la science et l'administration. La mise en relation des données et l'accès aux données de la Confédération ainsi que, à titre d'exemple, l'accès aux données des cantons de Zurich et de Genève étaient au centre de cet échange. Les chercheuses et chercheurs ont été invités à échanger sur leurs intérêts respectifs, sur l'utilisation éventuelle de telles données dans leurs travaux et sur la pertinence éventuelle de leurs travaux pour le monitoring de l'éducation.

Le présent rapport résume les principales conclusions de cette demi-journée et propose des pistes possibles pour l'avenir.

1. Allocution d'ouverture (Susanne Hardmeier, CDIP)

→ [Diapositives de présentation de Susanne Hardmeier](#)

« Le monitoring de l'éducation consiste à collecter et à traiter, de manière systématique et sur le long terme, des informations relatives à un système éducatif et à son environnement » (www.sefri.admin.ch).

Il s'agit ici d'observer le système de l'espace suisse de formation dans le but d'identifier les développements par rapport à d'autres systèmes et par rapport aux connaissances acquises au niveau international. Cela permet d'avoir une vue d'ensemble sur le système global pour plus de cohérence, d'une part entre les degrés de formation, et d'autre part entre les acteurs fédéraux. La qualité et la perméabilité de l'espace de formation peuvent être ainsi garanties. Cette tâche concerne la Confédération et les cantons. Dans ce contexte, le monitoring de l'éducation est tributaire de la recherche. La collecte et le traitement systématiques d'informations sur le système éducatif et son contexte constituent le fondement des décisions politiques éducatives (voir à ce sujet les [rapports sur l'éducation](#) et les [rapports d'approfondissement](#)). La politique de l'éducation et la planification de l'éducation fixent à leur tour des objectifs et posent de nouvelles questions, dont peut se saisir la science. Les objectifs communs sont le développement du système éducatif et la remédiation des lacunes de connaissances au niveau de la statistique de l'éducation. Il faut donc qu'un dialogue s'établisse avec la recherche en éducation, puisque la recherche crée le savoir, critique les systèmes existants et apporte des impulsions pour de nouveaux développements.

2. Questions actuelles sur le monitoring de l'éducation (Dr Romain Lanners, CSPS)

→ [Diapositives de présentation de Dr Romain Lanners](#)

2.1. Monitoring de l'éducation en Suisse

Il y a 125 ans, la « Zählung der schwachsinnigen Kinder im schulpflichtigen Alter » (« dénombrement des enfants faibles d'esprit en âge de fréquenter l'école ») était l'une des premières statistiques de l'éducation à

grande échelle en Suisse. Il est intéressant de noter le degré d'approfondissement des difficultés relevées chez les élèves : un niveau de détail que nous n'atteignons plus aujourd'hui. L'actuelle [statistique de la pédagogie spécialisée](#) distingue le lieu de scolarisation (classe ordinaire, classe spéciale ou classe d'école spécialisée), l'adaptation du programme d'enseignement ainsi que les mesures renforcées de pédagogie spécialisée. Il manque aujourd'hui des informations sur les difficultés spécifiques des élèves : un nouveau relevé des domaines dans lesquels il existe un besoin éducatif particulier doit encore combler cette lacune.

2.2. Pédagogie spécialisée en Suisse

La pédagogie spécialisée a une longue tradition en Suisse. Les premiers foyers d'éducation spécialisée pour des handicaps spécifiques ont été fondés au début du 19^e siècle. Peu après l'introduction de l'école obligatoire en 1874 sont apparues les premières classes spéciales pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Cependant, de nombreuses apprenantes et apprenants en situation de handicap ont dû attendre l'introduction de l'Assurance-invalidité (AI) pour avoir accès à l'éducation. Comme l'AI ne pouvait pas verser de contributions pour la scolarisation spécialisée aux cantons, il a d'abord fallu créer des fondations en tant qu'organes porteurs des nouvelles écoles spécialisées. Ainsi est né un système à deux sillons : d'un côté les écoles publiques placées sous la surveillance des cantons et des communes, de l'autre les écoles spécialisées privées, en partie financées par la Confédération. Depuis la nouvelle péréquation financière nationale (RPT) et le [Concordat sur la pédagogie spécialisée](#) de 2007, les efforts visant à promouvoir la collaboration entre les deux sillons se sont intensifiés. Le principe de *l'intégration avant la séparation* est un principe important du Concordat. Les efforts sont soutenus par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap, ratifiée par la Suisse en 2014. L'[article sur l'éducation \(art. 24\)](#) de la Convention prévoit un système éducatif intégratif.

2.3. Pédagogie spécialisée et monitoring de l'éducation

Le monitoring de l'éducation dans le domaine de la pédagogie spécialisée permet la vérification de trois objectifs éducatifs majeurs. La statistique des formes de scolarisation séparatives fournit les résultats suivants : le nombre d'élèves des écoles spécialisées a augmenté ces 40 dernières années de 30 % (passant de 1,4 à 1,8 % de l'ensemble des élèves). Le nombre d'élèves en classes spéciales présente une évolution en forme de vague : leur nombre a augmenté jusqu'en 2005, pour diminuer ensuite. La tendance actuelle est davantage en faveur des classes à effectif réduit ou des classes spéciales séparatives. Le premier objectif prévu par le [Concordat sur la pédagogie spécialisée](#), *l'intégration avant la séparation*, n'est ainsi que partiellement atteint. A partir de 2006, la Confédération et les cantons s'étaient fixé l'objectif éducatif national suivant : faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. De nombreux cantons n'atteignent pas encore ce deuxième objectif. Les cantons avec un taux de séparation élevé à l'école obligatoire, ou au secondaire I, font plutôt partie du groupe de cantons qui n'atteignent pas l'objectif éducatif national. Le [Programme de travail 2021-24 de la CDIP](#) définit le renforcement de l'équité dans l'éducation comme étant un objectif prioritaire. La statistique de la pédagogie spécialisée montre que les élèves issus de l'immigration dans les agglomérations urbaines ont plus souvent affaire à la pédagogie spécialisée (formes de scolarisation séparatives, mesures renforcées de pédagogie spécialisée et adaptations des objectifs d'apprentissage) que les élèves titulaires d'un passeport suisse issus de cantons alpins (cf. [Lanners, 2021](#)). Le sexe, le contexte migratoire et le lieu de résidence semblent exercer une influence sur l'équité éducative. Le troisième objectif, celui de l'équité dans l'éducation, n'est donc également pas encore atteint.

2.4. Questions actuelles sur le monitoring de l'éducation

Le système éducatif suisse, avec ses quatre régions linguistiques et ses 26 systèmes cantonaux, offre un champ de recherche intéressant et très vaste. De nombreuses données existent et comprennent de données statistiques et administratives des cantons et de la Confédération, et des données de recherche des Hautes écoles. Le grand défi est d'utiliser et de relier entre elles ces données encore partiellement inexploitées. Les nombreuses questions de recherche en pédagogie (spécialisée) peuvent être classées sur un continuum qui s'étend des structures nationales et cantonales (niveau macro) aux processus dans l'école et la salle de classe (niveau micro). Deux questions centrales au niveau national seraient d'une part l'analyse des coûts et de l'utilité des formes de scolarisation intégratives et séparatives, et d'autre part l'étude des parcours éducatifs des apprenantes et apprenants ayant des besoins éducatifs particuliers (mot-clé : perméabilité). Au niveau intercantonal, il serait intéressant d'étudier les influences de la formation et de la formation continue du personnel scolaire, des plans d'études régionaux, des modèles cantonaux d'organisation et de financement ainsi que de la surveillance des écoles sur la sélection et la séparation. Au niveau micro, des thèmes importants de recherche seraient : le climat à l'école et dans la classe, la composition des classes, les interactions et la collaboration entre les élèves, le personnel scolaire et les parents, l'organisation des mesures de soutien ou la conception de l'enseignement.

3. Données existantes, accès et possibilités de mise en relation : données de la Confédération et des cantons

La Suisse dispose de nombreuses données. Cependant, l'accès à celles-ci n'est pas connu de tout le monde. Quatre contributions ont montré quelles données étaient disponibles et comment elles pouvaient être utilisées pour des projets de recherche personnels.

3.1. Office fédéral de la statistique OFS (Laurent Inversin & Jacques Babel)

→ [Diapositives de présentation de Jacques Babel & Laurent Inversin](#)

Les statistiques suivantes dans le domaine de l'école *obligatoire* sont accessibles de manière standard sur le site de l'OFS. Les données sont collectées annuellement et mises à disposition. C'est également le cas des Analyses longitudinales dans le domaine de la formation ([LABB](#)).

La [statistique du personnel des écoles \(SSP\)](#) contient aussi bien des informations sur la catégorie de personnel que des informations sur les mesures supplémentaires de pédagogie spécialisée. Il y est distingué entre école ordinaire et école spécialisée.

La [statistique des institutions de formation \(SBI\)](#) contient des informations sur les écoles ordinaires et les écoles spécialisées dans les cantons.

La [statistique des élèves et étudiants \(SDL\)](#) contient des informations sur les types de classe (classe ordinaire, classe spéciale, école spécialisée), les mesures renforcées et l'adaptation des objectifs d'apprentissage.

Ces données peuvent être utilisées à condition de respecter la protection des données de l'OFS. Il convient de prêter attention au fait que, dans les trois statistiques, les variables concernant la pédagogie spécialisée sont récentes (entre 5 et 10 ans) et qu'elles sont encore en développement dans certains cantons. Par ailleurs,

certaines variables importantes sont actuellement indisponibles dans LABB, par exemple les informations relatives aux mesures renforcées. Elles doivent cependant y être intégrées courant 2024.

Pour des demandes de données relatives aux écoles spécialisées, les chercheuses et chercheurs peuvent s'adresser à Sylvie Oeuvray : schulstat@bfs.admin.ch.

Pour des demandes de données relatives au personnel chargé des mesures supplémentaires de pédagogie spécialisée, les chercheuses et chercheurs peuvent s'adresser à Jakob Eberhard : schulstat@bfs.admin.ch.

Dans le domaine *postobligatoire*, la transition vers le degré secondaire II est un moment important, qui est également intéressant du point de vue statistique. Qu'advient-il des jeunes après l'école obligatoire ? Une grande partie d'entre eux n'apparaît nulle part dans la formation postobligatoire. L'objectif est donc de mieux relever la phase postobligatoire après la scolarisation relevant de la pédagogie spécialisée. L'OFS travaille dans ce but d'une part avec INSOS, afin d'obtenir les données relatives aux contrats de Formation pratique (FPra). D'autre part, on a recours aux factures AI, dont on suppose qu'elles reflètent la réalité des formations effectivement accomplies. Malgré les efforts, les chiffres effectifs ne peuvent être qu'estimés pour l'instant.

Les données des contrats FPra et les factures AI ont été intégrées dans LABB en novembre 2023 et harmonisées de manière à être comparées. Toutefois, les aspects juridiques relatifs à la protection des données et à la sécurité doivent encore être clarifiés. Il est possible de déposer une demande d'appariement de données : [Appariement de données pour le compte de tiers | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

3.2. Office fédéral des assurances sociales OFAS (Rahel Braun)

→ [Diapositives de présentation de Rahel Braun](#)

L'OFAS dispose de plusieurs ensembles de données sur les thèmes de l'AVS, de l'AI, des prestations complémentaires, des allocations pour perte de gain, et bien d'autres encore. Les données administratives (pas de collectes ou de sondages) sont liées de près au déroulement d'un processus AI.

Exemple de données disponibles – Enfants avec une infirmité congénitale : Inscription, décision pour des mesures médicales, factures des mesures médicales, décision pour des moyens auxiliaires, facture pour des moyens auxiliaires, autres factures pour des mesures et moyens auxiliaires, refus de moyens auxiliaires.

Exemple de données disponibles – Jeunes en formation professionnelle : Inscription, décision pour une mesure professionnelle, facture pour mesure, versement d'indemnités journalières, clôture, autres mesures professionnelles, interruption, décision de rente, versement de rentes.

L'OFAS fait une distinction entre les *prestations en nature* et les *données relatives à la perception de prestations*. Contrairement à la perception de prestations, les prestations en nature ne donnent pas lieu à des flux d'argent. Les données relatives à ces prestations en nature ne sont pas simples à traiter. Les nouvelles inscriptions sont une notion statistique, un sous-ensemble de données créé à partir des inscriptions. Mais c'est un ensemble de données avec lequel travaillent les chercheuses et chercheurs. Les données relatives à la perception de prestations sont les [factures](#) et les [indemnités journalières](#), [rentes](#) et [allocations pour impotents](#) pour adultes versées par l'AI. Ces données peuvent être complétées par les comptes individuels des bénéficiaires. Sur le compte individuel sont enregistrés chaque année les revenus soumis à cotisation, les périodes de cotisation et les bonifications pour tâches d'assistance. Ces données sont particulièrement intéressantes pour les études de cohorte, puisqu'elles permettent d'émettre des hypothèses relatives à l'activité professionnelle.

Toutes ces données sont collectées à des fins de surveillance. Leur analyse statistique requiert des connaissances ainsi que des ajustements. Des données non agrégées relatives au premier pilier peuvent être demandées auprès de Rahel Braun et utilisées à des fins de recherche en respectant un contrat de protection des données : rahel.braun@bsv.admin.ch.

L'appariement avec d'autres données est possible si les données provenant d'autres bases de données portent également le numéro AVS et sont ainsi anonymisées. Un appariement des données ne peut être réalisé que par l'OFS et l'OFAS. Il est possible de déposer une demande d'appariement : [Appariement de données pour le compte de tiers | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

3.3. Service de la recherche en éducation SRED GE (Jason Wettstein)

→ [Diapositives de présentation de Jason Wettstein](#)

Le canton de Genève dispose d'une grande variété de données sur la pédagogie spécialisée. Un grand nombre de données sont agrégées et centralisées dans l'[Infocentre du SRED](#) et ne peuvent être délivrées que dans le respect de la [LIPAD](#) (Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Si les données ne sont pas personnelles, elles peuvent être transmises directement par le SRED, avec l'accord du [DIP](#) (Département de l'instruction publique). Pour les données sensibles, une autorisation du Conseil d'État est nécessaire.

Les ensembles de données contiennent des informations sur les mesures de pédagogie spécialisées telles que la logopédie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée, l'enseignement spécialisé (conseil, encouragement et soutien).

Les besoins éducatifs particuliers individuels des élèves sont relevés à l'aide de la [Procédure d'évaluation standardisée](#). Il en résulte des ensembles de données variés.

Une mise en relation des données est possible grâce à l'identifiant unique anonymisé nBDS (qui renvoie au NAVS13).

3.4. Bildungsstatistik BISTA ZH (Tobias Schalit)

→ [Diapositives de présentation de Tobias Schalit](#)

La statistique de l'éducation de Zurich, BISTA, n'est pas rattachée à l'Office statistique du canton de Zurich, mais à la Direction de l'éducation. La plupart des données sont en outre transmises à l'OFS. Les données relatives aux élèves et étudiants (SDL) et au personnel des écoles (SSP) sont des relevés exhaustifs et individualisés (y compris les écoles spécialisées et les écoles privées).

En ce qui concerne les données relatives aux élèves et étudiants (SDL), on relève, pour l'école ordinaire, le besoin de pédagogie spécialisée et l'adaptation des objectifs d'apprentissage. Pour les institutions éducatives et les écoles spécialisées sont relevés le type d'école (l'offre, et non pas le diagnostic médical), la scolarisation en interne à l'institution (oui ou non), le besoin de pédagogie spécialisée et l'adaptation des objectifs d'apprentissage. Les mesures de soutien individuelles et la compensation des désavantages ne sont pas relevées. Il n'existe pas plus de relevé séparé ou spécifique des mesures de soutien individuelles au niveau des élèves. Il n'existe pas non plus d'ensembles de données relatives à la compensation des désavantages dans les écoles secondaires et professionnelles. En outre, il n'y a pas de relevé séparé ou spécifique

d'informations relatives à la pédagogie spécialisée. Celles-ci sont comprises dans le relevé général. Les données relatives au personnel des écoles contiennent des informations sur les catégories de personnel et sur le taux d'occupation par catégorie de personnel.

On peut avoir accès aux données en déposant une demande par mail à bista@bi.zh.ch, ou aux données agrégées sur le [site web de la BISTA](#). Des appariements avec des données externes sont possibles avec le NAVS13, nom, prénom et date de naissance. La condition étant de respecter le contrat de protection des données.

4. Exemples d'utilisation de données combinées dans des projets de recherche (Prof. Beatrix Eugster, Université SG)

→ [Diapositives de présentation de Prof. Dr Beatrix Eugster](#)

L'appariement de données administratives peut être profitable à la recherche et au monitoring de l'éducation. La contribution de Beatrix Eugster présente deux exemples de projets de recherche qui ont utilisé de telles données combinées comme base de données.

4.1. Exemple d'appariement avec l'étude *Alter bei Schuleintritt und Special Needs*

Difficultés des enfants nés en été. Comment l'âge à l'entrée à l'école influe-t-il sur l'émergence de besoins éducatifs particuliers ?

Pour répondre à cette question, l'équipe de recherche a comparé entre eux des enfants qui étaient plus jeunes ou plus âgés que leurs pairs au début de leur scolarité. Le traitement de ces données a duré deux ans. Heureusement, les chercheuses et chercheurs ont pu réaliser eux-mêmes l'appariement des données et effectuer en même temps le contrôle de plausibilité. Cela a permis de voir les erreurs directement dans les données et de réagir au moment du contrôle. Eugster souligne à quel point cette étape est précieuse. En effet, les chercheuses et chercheurs se dessaisissent de la décision si l'appariement est réalisé par l'OFS ou l'OFAS. Les données provenaient de différentes sources et pouvaient en partie être transmises sous forme non-anonymisée (Service de psychologie scolaire) à des fins de recherche. Pour les données anonymisées (test Stellwerk 8), le responsable cantonal de la protection des données a aidé à préparer les données de manière à ce qu'elles puissent être appariées. Pour les données relatives aux formations consécutives, l'OFS a servi d'intermédiaire avec la Caisse de compensation et créé une nouvelle identification lors de l'anonymisation afin que l'équipe de recherche puisse combiner ces données avec les autres ensembles de données.

4.2. Exemple d'appariement avec l'étude *Peers mit Special Needs*

L'inclusion scolaire est-elle un modèle de réussite ? Quel est l'impact des pairs avec des besoins éducatifs particuliers sur mes résultats scolaires ? Qu'est-ce que cela nous apprend sur l'inclusion scolaire ?

Pour répondre à cette question, l'équipe de recherche a comparé entre eux des enfants qui étaient en classe avec un nombre plus ou moins important d'élèves avec des besoins éducatifs particuliers (BEP). Des effets négatifs sur les pairs ont été constatés au niveau des performances à partir de trois à quatre enfants avec des BEP dans la classe. Cet effet est plus prononcé chez les élèves plus faibles. Les élèves forts ne sont guère impactés négativement. L'équipe de recherche a ensuite réalisé une simulation en partant d'une répartition

uniforme des enfants avec des BEP. Cette simulation a montré qu'il y a davantage d'effets positifs lorsque les enfants sont répartis plus uniformément. D'autres données collectées ont montré qu'il n'y a pas de corrélation entre les ressources par enfant et les effets par enfant. Ce qui veut dire que des moyens financiers plus conséquents ne signifient pas automatiquement plus d'effets positifs. En outre, des données sur la qualité de l'enseignante ou de l'enseignant ont montré que celle-ci ou celui-ci a une influence directe et importante sur l'effet produit sur les enfants.

5. Échange entre les chercheuses et chercheurs

L'échange qui a suivi a donné lieu à des discussions animées entre les chercheuses et chercheurs. Malheureusement, il a été peu tenu compte du souhait des organisatrices et organisateurs que les thèmes de discussion soient mis à l'écrit à l'aide de *Flipcharts* et de *Padlets*. Les échanges oraux ont été préférés à l'écrit. L'absence de données relatives aux domaines dans lesquels il existe un besoin éducatif particulier, à la pénurie de personnel dans les écoles ainsi qu'aux différentes mesures de pédagogie spécialisée doit être mentionnée.

6. Bilan et développements possibles

Le grand nombre de participantes et participants (près de 80 personnes) reflète l'intérêt, d'une ampleur inattendue, suscité par l'évènement. Il y a un désir d'échanger sur les chiffres, le monitoring et la pédagogie spécialisée, d'exploiter les synergies et de développer des projets de recherche communs. Il a été apprécié que le CSPS ait organisé cette conférence en collaboration avec la CDIP et le SEFRI. Le souhait a été exprimé également que cette conférence puisse être renouvelée régulièrement.

Nous espérons que ce premier échange « Monitoring de l'éducation et pédagogie spécialisée » débouchera sur des projets de recherche concrets. Une deuxième conférence est prévue en septembre 2025, au cours de laquelle les premiers résultats des nouvelles études pourront être présentés.

Nous remercions ici les intervenantes et intervenants, toutes les personnes qui ont participé, ainsi que la CDIP et le SEFRI pour la réussite de cet échange.

Berne, le 29 novembre 2023

Dr Barbara Egloff et Dr Romain Lanners